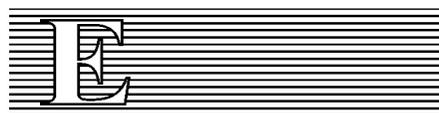




**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

*Trente et unième réunion du Comité d'experts*



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/31/20  
8 mars 2012

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

## **COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Réunion du Comité d'experts de la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba (Éthiopie)  
22-25 mars 2012

# **PROJET DE CADRE STRATÉGIQUE: PLAN-PROGRAMME BIENNAL PROPOSÉ POUR LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA) 2014-2015**

## Table des matières

### Pages

<b>Orientation générale .....</b>	<b>1</b>
<b>Sous-programme 1: Analyse macroéconomique, finance et développement économique .....</b>	<b>3</b>
<b>Sous-programme 2: Sécurité alimentaire et développement durable .....</b>	<b>5</b>
<b>Sous-programme 3: Gouvernance et administration publique .....</b>	<b>8</b>
<b>Sous-programme 4: Information, science et technologie au service du développement .....</b>	<b>10</b>
<b>Sous-programme 5: Intégration régionale, coopération économique et commerce .....</b>	<b>12</b>
<b>Sous-programme 6: Parité et participation des femmes au développement .....</b>	<b>15</b>
<b>Sous-programme 7: Activités sous-régionales pour le développement .....</b>	<b>17</b>
<b>Composante 1: Activités sous-régionales en Afrique du Nord .....</b>	<b>17</b>
<b>Composante 2: Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest .....</b>	<b>20</b>
<b>Composante 3: Activités sous-régionales en Afrique centrale .....</b>	<b>22</b>
<b>Composante 4: Activités sous-régionales en Afrique de l'Est.....</b>	<b>25</b>
<b>Composante 5: Activités sous-régionales en Afrique australe.....</b>	<b>27</b>
<b>Sous-programme 8: Planification et administration du développement .....</b>	<b>29</b>
<b>Sous-programme 9: Statistique.....</b>	<b>31</b>
<b>Sous-programme 10: Développement social.....</b>	<b>34</b>
<b>Résolutions de l'Assemblée générale .....</b>	<b>37</b>

## Résumé

Le secrétariat de la CEA présente à la Commission le cadre stratégique proposé pour la période 2014-2015 en rapport avec le programme *Développement économique et social en Afrique*. Le cadre stratégique, établi pour une durée de deux ans, comporte deux parties: un plan-cadre établi au niveau central et traduisant les objectifs à long terme de l'Organisation des Nations Unies et un plan-programme biennal énonçant l'objectif global de chaque programme et les cadres logiques des sous-programmes qui le constituent.

Le présent document contient le plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour la période 2014-2015, en ce compris les objectifs, les réalisations escomptées et les stratégies afférents à chacun des 10 sous-programmes qui constituent le programme de travail de la CEA. Étant donné qu'il représente la première étape de la présentation de propositions en vue du budget de 2014-2015, le texte explicatif du prochain budget-programme sera identique au présent plan-programme biennal.

Le plan-programme de l'exercice biennal 2014-2015 a été élaboré de manière à répondre aux priorités et aux difficultés des États membres en matière de développement. À cet égard, le programme a pour objectif global d'aider les pays africains à élaborer et appliquer des politiques et programmes favorisant une croissance économique durable et le développement social en mettant notamment l'accent sur la réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs énoncés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

La Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, par le truchement de son Comité d'experts, est invitée à examiner le projet de plan-programme biennal de la CEA comportant les 10 sous-programmes suivants: analyse macroéconomique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; commerce, coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; développement social. Le projet de plan-programme biennal modifié selon qu'il conviendra, sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-deuxième session, et les recommandations du Comité seront transmises à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, lors de l'examen du cadre stratégique proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2014-2015.

## Orientation générale

1. Le programme a pour objectif général d'aider les pays africains à élaborer et appliquer des politiques et programmes favorisant une croissance économique durable et le développement social, en mettant notamment l'accent sur la réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs énoncés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.
2. Le mandat relatif au programme procède de la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil a créé la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Ce mandat a été complété par un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que par les résolutions 718 (XXVI), 726 (XXVII), 779 (XXIX), 809 (XXXI) et 844 (XXXIX) de la CEA. Celle-ci s'est vu confier d'autres mandats par l'Union africaine et les textes et décisions issus de grandes conférences et réunions au sommet, notamment la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable (Rio+20).
3. L'Afrique a fait des progrès remarquables dans sa recherche du développement économique. Pendant les sept années qui ont précédé la crise économique et financière, l'économie de la plupart des pays africains a connu une croissance constante de 5 % par an en moyenne, essentiellement grâce à une gestion macroéconomique saine. La pauvreté reste toutefois élevée et largement répandue. À son rythme actuel de croissance, l'Afrique reste l'unique région du monde à ne pas être en voie de réaliser l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) consistant à réduire de moitié pour 2015 la proportion de la population vivant dans une pauvreté extrême. Les retombées de la crise économique et financière mondiale ont obéré le développement économique et social à long terme du continent. Cette situation est encore exacerbée par l'impact possible de la récente crise de la dette dans la zone euro sur les perspectives de redressement économique des pays africains. Les changements climatiques ont aussi ajouté une nouvelle dimension et une nouvelle urgence aux obstacles entravant le développement de l'Afrique, en particulier en matière de réduction de la pauvreté. De plus, il convient de s'attaquer à plusieurs problèmes à moyen terme qui y sont liés, dont l'accélération de la réalisation des OMD, l'accélération de l'intégration régionale, la promotion des échanges (notamment intra-africains) et la consolidation de la gestion économique (notamment pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre de bonnes politiques macroéconomiques et le renforcement des systèmes de gouvernances, y compris le renforcement des capacités humaines et institutionnelles).
4. Pour répondre à ces préoccupations et à d'autres problèmes de développement qui se profilent, les pays africains doivent formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes susceptibles d'assurer une croissance soutenue et de garantir le développement. Dans le cadre de son mandat de promotion du développement économique et social en Afrique, la CEA va s'efforcer de résoudre ces problèmes en intensifiant son appui aux États membres pour renforcer leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement aux niveaux national et régional. De plus, la CEA apportera un appui plus grand et plus cohérent aux États membres pour promouvoir la coopération Sud-Sud en complément des mécanismes de coopération Nord-Sud déjà en place.
5. Pour ce qui est de la réalisation des objectifs du programme, la stratégie générale du programme de la CEA restera organisée autour de deux piliers principaux, qui sont: a) promouvoir l'intégration régionale pour appuyer la vision et les priorités de l'Union africaine et b) répondre aux besoins

particuliers de l'Afrique et relever les nouveaux défis mondiaux. Ce travail se fera dans le cadre de dix sous-programmes interdépendants et complémentaires traduisant dans les grandes lignes les priorités régionales: analyse macroéconomique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; commerce, coopération économique et intégration régionale; infrastructures et commerce; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; développement social.

6. Pour chaque sous-programme, une attention particulière sera accordée à la transversalisation de la problématique hommes-femmes, ainsi qu'aux besoins particuliers des pays africains en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, et des pays sortant d'un conflit et États fragiles. On mettra aussi l'accent sur l'appui à apporter aux États membres pour qu'ils réalisent leurs objectifs de développement durable, conformément aux engagements pris à la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable (Rio+20), conçoivent des stratégies de réduction de la pauvreté au terme des objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, créent des emplois, développent les infrastructures, notamment pour ce qui est de promouvoir un accès universel à l'énergie, et fassent campagne en faveur de l'épanouissement des jeunes, conformément à la vision développée par le Secrétaire général de l'ONU dans son allocution prononcée à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale en septembre 2011.

7. De plus, la CEA continuera d'appuyer la réalisation de résultats intersectoriels dans le cadre de son programme de travail, notamment en prenant en compte les dimensions socioéconomiques des changements climatiques dans tous les sous-programmes; en renforçant la capacité de gestion des ressources naturelles; en abordant les questions liées aux migrations et en approfondissant son travail concernant le renforcement du rôle de l'État en matière de développement, y compris pour ce qui est de relancer la planification du développement. Une action énergique visant à affronter ce défi constituera une composante essentielle de l'activité de la CEA en 2014-2015, en faisant fond sur les travaux de recherche et d'analyse actuellement menés dans le contexte du groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique.

8. Les modalités de mise en œuvre comprendront l'acquisition, le partage et la mise en réseau des savoirs, la sensibilisation et la recherche de consensus, et la prestation de services consultatifs et la coopération technique. La CEA propose ces services par les moyens suivants : analyses économiques et sociales et élaboration de rapports de suivi et d'évaluation des progrès accomplis par l'Afrique concernant les engagements pris aux niveaux mondial et régional; formulation de recommandations pratiques, de directives et de normes en appui à la concertation sur les politiques; organisation d'une concertation sur les politiques pour favoriser le consensus et l'adoption de positions régionales communes sur des questions importantes et renforcement des capacités (assistance technique, formation, ateliers et séminaires de groupes, et projets sur le terrain) pour faire connaître les pratiques optimales. La Commission continuera de garantir la qualité et l'efficacité de ses produits en renforçant ses procédures d'assurance de qualité.

9. Dans le cadre de l'application du programme, la CEA s'appuiera sur ses avantages relatifs pour faire participer des partenaires très divers au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies afin que ses travaux aient le plus grand impact possible. Pour ce faire, elle continuera de participer aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, principale entité chargée d'assurer la cohérence des politiques et des opérations dans les activités de développement de l'ONU, et de

renforcer sa collaboration avec les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement. La Commission continuera de s'appuyer sur ses partenaires habituels que sont l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres organisations régionales, mais aussi sur la société civile africaine et les organisations du secteur privé. En outre, la Commission collaborera plus étroitement avec l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, organe technique dont l'Union africaine s'est doté pour renforcer sa capacité d'exécuter ses programmes dans le contexte du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine mis en place par l'ONU. La coordination et la collaboration interinstitutions entre les organismes des Nations Unies agissant en Afrique seront renforcées dans le cadre des réunions consultatives régionales de ces organismes qu'accueille la CEA en vue d'appuyer l'Union africaine et le programme NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. Elle travaillera de plus en collaboration étroite avec les autres commissions régionales pour mettre en place des initiatives et contributions conjointes en vue de renforcer la dimension régionale dans le développement mondial. Au niveau sous-régional, les bureaux sous-régionaux de la CEA continueront de jouer un rôle catalyseur important pour ce qui est de rendre opérationnel le travail analytique et normatif de la Commission aux niveaux tant sous-régional que national, et ce dans le cadre du réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies.

10. Le programme relève de la responsabilité de la CEA et de ses cinq bureaux sous-régionaux, ainsi que de celle de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP). À la fin de la période visée par le plan, le programme devrait avoir contribué au renforcement de la capacité des États membres, à titre individuel ou collectif, d'élaborer et d'appliquer efficacement des politiques pour faire face aux problèmes de développement qu'ils rencontrent, l'accent étant mis en particulier sur la réduction de la pauvreté.

### **Sous-programme 1: Analyse macroéconomique, finance et développement économique**

**Objectif de l'Organisation:** Promouvoir des politiques, stratégies et programmes en matière d'analyse macroéconomique, de finance et de développement économique en Afrique.

#### **Réalisations escomptées (Secrétariat)**

- a) Renforcement de la capacité des États membres de concevoir, appliquer et suivre des politiques macroéconomiques et sectorielles qui prennent en compte la problématique hommes-femmes et s'inscrivent dans la ligne des priorités du NEPAD et des objectifs du Millénaire pour le développement.
- b) Renforcement de la capacité des États membres de mobiliser des ressources internes et externes pour le développement.

#### **Indicateurs de succès**

- a) Augmentation du nombre d'États membres qui appliquent des politiques macroéconomiques et sectorielles dont la conception, l'application et le suivi sont conformes aux priorités du NEPAD et des objectifs du Millénaire pour le développement.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 22

2012-2013 (estimation): 27

2014-2015 (objectif): 33

- b) Augmentation du nombre d'États membres qui ont mis en place des mécanismes pour mobiliser davantage de ressources internes et externes.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

- c) Renforcement de la capacité des pays les moins avancés et des organisations intergouvernementales africains de concevoir, appliquer et suivre des stratégies et plans de développement économique et social, un accent particulier étant mis sur les jeunes pour chercher des solutions aux besoins et problèmes sociaux conformément aux objectifs de développement adoptés au niveau international.

- c) i) Augmentation du nombre de pays les moins avancés africains qui conçoivent, appliquent et suivent des stratégies et plans de développement économique et social pour chercher des solutions aux besoins et problèmes sociaux.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 20

2012-2013 (estimation): 25

2014-2015 (objectif): 30

- ii) Augmentation du nombre d'organisations intergouvernementales africaines qui appliquent des mesures prenant en considération les besoins particuliers des pays les moins avancés.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

## Stratégie

11. La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du développement économique et du NEPAD. Sur le plan stratégique, le sous-programme visera essentiellement à accélérer la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et des priorités adoptées par l'Union africaine et dans les programmes afférents au NEPAD. Il importe à cet égard que les pays africains soient capables d'élaborer des politiques et des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux adaptés pour assurer une croissance qui soit de haut niveau et inclusive, prenne en compte la problématique hommes-femmes et soit écologiquement viable, créer des emplois et accélérer le processus de réduction de la pauvreté et, généralement, de développement économique et social.

12. Le sous-programme mettra l'accent sur le renforcement des partenariats, la recherche appliquée, le partage des savoirs et la prestation de services consultatifs pour renforcer les capacités des États membres dans le but de les aider à relever leur taux de croissance économique en vue d'un développement durable. Le sous-programme appuiera aussi les États membres qui entreprendront de remodeler leurs cadres de planification du développement.

13. Les questions à traiter porteront notamment sur des politiques macroéconomiques, sociales et sectorielles, l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'appui aux pays les moins avancés et États fragiles d'Afrique, et la mobilisation des ressources en vue de promouvoir les investissements et l'industrie pour le développement, notamment la coopération Sud-Sud et la prévention de la fuite des capitaux et des flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Dans ce contexte, la stratégie s'attachera en particulier à satisfaire les besoins des pays les moins avancés et États fragiles, des petits États insulaires et des pays en développement sans littoral d'Afrique, dans le cadre des objectifs et des cibles du Programme d'action d'Istanbul. Le sous-programme intensifiera son travail sur les stratégies de développement et prendra en compte d'autres questions émergentes intersectorielles telles que l'impact des changements climatiques sur le développement et une croissance écologiquement viable. La collaboration avec les partenaires de développement africains sera renforcée, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des priorités de l'Union africaine et son programme du NEPAD, des objectifs du Millénaire pour le développement, du Consensus de Monterrey et du Programme d'action d'Istanbul, ainsi qu'avec d'autres organismes africains de premier plan, la BAD, les communautés économiques régionales, les instituts de recherche, les universités, le secteur privé, la société civile et d'autres organismes des Nations Unies.

### **Facteurs externes**

14. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) Les États membres et les décideurs nationaux soutiennent les efforts de la Commission et coopèrent pleinement en vue de l'incorporation de politiques favorables à la croissance dans leurs politiques nationales;
- ii) Les partenaires de développement honorent les engagements qu'ils ont pris, par exemple en vertu du Plan d'action pour l'Afrique du G-8, du Consensus de Monterrey et de la Déclaration du Millénaire;
- iii) L'environnement macroéconomique et politique mondial ne se détériore pas.

### **Sous-programme 2: Sécurité alimentaire et développement durable**

15. **Objectif de l'Organisation:** Promouvoir la sécurité alimentaire et le développement durable, notamment en faisant face aux changements climatiques en Afrique.

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

- a) Accroissement des capacités des États membres et des organismes intergouvernementaux d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies de développement durable axées notamment sur la sécurité alimentaire et le développement rural.
- b) Amélioration de la capacité des États membres d'intégrer les changements climatiques dans les politiques, stratégies et programmes de développement.

**Indicateurs de succès**

- a) i) Augmentation du nombre d'États membres et d'organismes intergouvernementaux qui élaborent et mettent en œuvre des politiques et stratégies de développement durable en vue d'assurer la sécurité alimentaire.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 10

2012-2013 (estimation): 14

2014-2015 (objectif): 16, nombre total d'accords et de programmes

- ii) Augmentation du nombre d'accords de partenariat entre organisations intergouvernementales aux niveaux sous-régional et régional en vue du développement rural.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

- b) Augmentation du nombre d'États membres qui élaborent et mettent en application des politiques et stratégies portant sur les changements climatiques.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 0

2012-2013 (estimation): 10

2014-2015 (objectif): 15

**Stratégie**

16. Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable. Au titre du sous-programme, le Centre africain pour les politiques climatiques (CAPC) continuera d'aider les États membres à faire face aux problèmes liés aux changements climatiques. La stratégie du sous-programme continuera de privilégier l'élaboration, l'application et l'évaluation de stratégies et politiques visant à l'intégration équilibrée des piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable et la transformation structurelle de l'agriculture et de l'économie rurale dans une perspective de coopération et d'intégration régionales. L'accent sera particulièrement mis sur une agriculture réactive aux changements climatiques, les terres, les ressources

en eau, les forêts, les liens entre les zones urbaines et rurales, les établissements humains, une croissance écologiquement viable, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes. La stratégie concerne également d'autres questions intersectorielles telles que la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et le financement de la lutte contre les changements climatiques, ce pour faire face aux problèmes de développement durable en Afrique recensés dans le cadre stratégique de l'Union africaine/NEPAD, ainsi que dans les textes adoptés à l'issue des grandes conférences et réunions au sommet sur le développement durable, dont le Document final du Sommet mondial de 2005, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la déclaration consensuelle adoptée au septième Forum pour le développement de l'Afrique de 2010 et les textes adoptés à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20).

17. La stratégie comprendra également l'analyse des politiques, le plaidoyer et la mise en réseau des connaissances, les services consultatifs et l'assistance technique. À cet égard, le sous-programme aidera aussi à suivre et à évaluer les progrès accomplis dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement durable, en appui à la mise en œuvre des textes pertinents des grandes conférences et réunions au sommet sur la sécurité alimentaire et le développement durable. Il s'attachera à renforcer la collaboration avec les organisations africaines régionales et sous-régionales, en particulier la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales. Les partenariats avec des services du Secrétariat, tel le Département des affaires économiques et sociales, et d'autres entités des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme alimentaire mondial, le Forum des Nations Unies sur les forêts et les secrétariats de divers accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi qu'avec le secteur privé et les organisations concernées de la société civile seront poursuivis afin de tirer le meilleur parti possible des synergies pour l'exécution et la diffusion du programme.

### **Facteurs externes**

18. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) Les États membres et les partenaires de développement restent attachés aux principes fondamentaux et priorités du programme du NEPAD et aux textes adoptés dans les grandes conférences et réunions au sommet sur la sécurité alimentaire et le développement durable;
- ii) Les États membres et les communautés économiques régionales continuent de collaborer efficacement dans le cadre de leur partenariat avec la Commission pour appuyer les efforts de celle-ci en vue de renforcer les capacités institutionnelles et la participation aux niveaux national, sous-régional et régional en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes destinés à réaliser la sécurité alimentaire et le développement durable.

### Sous-programme 3: Gouvernance et administration publique

19. **Objectif de l'Organisation:** Promouvoir les pratiques, politiques et normes de bonne gouvernance dans tous les secteurs de la société en Afrique, en appui au développement économique et social.

#### Réalisations escomptées (Secrétariat)

- a) Amélioration de la capacité des États membres d'adopter des pratiques de bonne gouvernance pour réaliser les grands objectifs de développement dans le contexte de l'Union africaine, du NEPAD et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.
- b) Amélioration de la capacité des États membres d'adopter des pratiques répondant aux principes d'efficacité, de transparence et de responsabilité effective dans le secteur public en vue d'offrir de meilleurs services.
- c) Engagement accru des acteurs non étatiques dans le développement et les processus démocratiques, notamment avec le renforcement du rôle de la société civile et du secteur privé.

#### Indicateurs de succès

- a) Augmentation du nombre de pays africains qui adoptent des pratiques, politiques et normes de bonne gouvernance, dont celles contenues dans le Rapport sur la gouvernance en Afrique.

##### *Mesure des résultats:*

2010-2012 (référence): 12  
2012-2013 (estimation): 18  
2014-2015 (objectif): 24

- b) Augmentation du nombre d'États membres qui adoptent des mécanismes et des instruments pour renforcer la transparence et le sens de la responsabilité dans leur fonctionnement et leurs services publics.

##### *Mesure des résultats:*

2010-2012 (référence): 15  
2012-2013 (estimation): 18  
2014-2015 (objectif): 22

- c) Augmentation du nombre de pays africains qui adoptent des mécanismes et des cadres réglementaires adaptés pour renforcer la participation des acteurs non étatiques et renforcer le rôle de la société civile et du secteur privé.

##### *Mesure des résultats:*

2010-2012 (référence): 15  
2012-2013 (estimation): 18  
2014-2015 (objectif): 24

### Stratégie

20. La Division de la gouvernance et de l'administration publique est chargée de l'exécution de ce sous-programme. En dépit des progrès accomplis par nombre de pays africains dans le domaine de la bonne gouvernance, les acquis restent fragiles en raison de la persistance de la pauvreté et des conflits. Le défi consiste donc à soutenir les progrès de l'Afrique vers la bonne gouvernance en accordant une

attention particulière à l'édification d'États capables, dotés de systèmes politique et économique transparents, participatifs et responsables, en vue de consolider les fondements du développement durable. La stratégie mettra l'accent sur une meilleure gestion du secteur public, qui soit à la fois plus efficace et plus participative, le développement du secteur privé et la promotion de la participation de la société civile. À cette fin, les interventions et les efforts porteront sur les domaines suivants : pratiques et systèmes de gouvernance politique, dont des réformes du secteur public; suivi et évaluation des tendances et des pratiques optimales en matière de gouvernance en Afrique; fourniture d'un appui pour renforcer les capacités des États par le biais d'un système de gouvernance amélioré et d'une administration publique renforcée, une attention particulière étant accordée à l'aide aux pays sortant d'un conflit et aux États fragiles; promotion de mesures de lutte contre la corruption et de renforcement des institutions de bonne gouvernance; promotion de la démocratie et de la participation populaire, notamment en renforçant les droits de l'homme dans le contexte du Mécanisme d'évaluation intra-africain; renforcement de la capacité de la société civile et du secteur privé; et renforcement du développement du secteur privé par la promotion des opportunités d'investissement et le renforcement des capacités en appui au développement des petites et moyennes entreprises. Partenaire stratégique dans le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le sous-programme intensifiera son aide aux États membres pour l'application de celui-ci, notamment en ce qui concerne la constitution et la gestion d'une base de données crédible et pertinente.

21. La stratégie portera également sur des travaux d'analyse, des services consultatifs et des actions de formation et d'assistance technique aux États membres et aux institutions régionales. La stratégie contribuera à améliorer la gestion des finances publiques et la responsabilité afin d'attirer plus d'investissements et de consolider la croissance et le développement, et d'appuyer des mesures visant à mobiliser des ressources pour le développement, notamment en luttant contre les flux financiers illicites. Les activités menées au titre du sous-programme accorderont une attention particulière aux questions intéressant les femmes et à l'égalité entre les sexes. La coopération technique du sous-programme porte sur des projets comme le suivi et l'évaluation des progrès vers la bonne gouvernance et le renforcement des capacités des principales institutions publiques de gouvernance et des principales organisations de la société civile. Le sous-programme renforcera également son partenariat avec d'autres organisations et institutions, dont l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des affaires économiques et sociales, les communautés économiques régionales, les établissements universitaires, les associations des milieux d'affaires et les organisations de la société civile.

## **Facteurs externes**

22. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) Les gouvernements soient disposés à poursuivre résolument les réformes institutionnelles, à procéder aux réorientations nécessaires et à créer les conditions favorables à une participation efficace d'autres parties concernées au processus de développement et de gouvernance;
- ii) Les États membres reconnaissent combien il est nécessaire d'évaluer la gouvernance et consentent à créer des systèmes propres à améliorer la prestation des services et l'utilisation des ressources publiques;

- iii) Les gouvernements restent disposés à se soumettre au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et continuent de le faire.

#### **Sous-programme 4: Information, science et technologie au service du développement**

23. **Objectif de l'Organisation:** Renforcer l'adaptation et l'application de programmes d'information, de science et technique et d'innovation appropriés et intégrés pour permettre l'entrée de l'Afrique dans l'économie du savoir.

##### **Réalisations escomptées (Secrétariat)**

- a) Amélioration de la capacité des pays africains et des communautés économiques régionales d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des politiques et stratégies nationales, régionales et sectorielles sans exclusive et qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes, en matière d'information, de communication, de géoinformation et de science, technique et innovation.

- b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de promouvoir et mobiliser les TIC et la recherche-développement dans les domaines de la science, la technique et l'innovation aux fins du développement aux niveaux national, sous-régional et régional.

##### **Indicateurs de succès**

- a) i) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré, appliqué, évalué ou révisé leurs politiques et plans intégrés en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), d'information géographique et de science et de technologie.

*Mesure des résultats:*

2012-2013 (estimation): 45

2014-2015 (objectif): 50

- ii) Augmentation du nombre de communautés économiques régionales ayant élaboré des cadres harmonisés en matière de TIC, d'information géographique et de science et de technologie.

*Mesure des résultats:*

2012-2013 (estimation): 5

2014-2015 (objectif): 7

- b) i) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales et de réseaux de savoir visant à mettre l'innovation au service du développement.

*Mesure des résultats:*

2012-2013 (estimation): 40

2014-2015 (objectif): 45

- ii) Augmentation du nombre d'institutions et de réseaux d'innovateurs et d'inventeurs appuyés par les États membres et les communautés économiques régionales dans les domaines des TIC, de la géoinformation et de la science, la technique et l'innovation.

*Mesure des résultats:*

2012-2013 (estimation): 5

2014-2015 (objectif): 7

## Stratégie

24. Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division des technologies de l'information et des communications et de la science et de la technique. La stratégie d'exécution de ces activités repose sur le constat que la science et la technique et les technologies de l'information et de la communication sont des éléments essentiels pour réduire le déficit scientifique et la fracture numérique, lutter contre la pauvreté, garantir le développement socioéconomique et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle aidera les États membres à mettre en place des systèmes visant à faire de l'innovation un moteur de la croissance économique et à atténuer et gérer les effets des changements climatiques. Ces systèmes comprennent les technologies mobiles qui ont fait la preuve de leur potentiel d'innovation dans la quête du développement politique, économique et social.

25. La sensibilisation, la recherche du consensus et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles restent essentiels à la réalisation des objectifs du sous-programme, qui relèvent du Comité de l'information pour le développement, de la science et de la technologie et de la Conférence sur le partenariat scientifique avec l'Afrique. Le sous-programme suivra aussi les résultats des principales institutions régionales et mondiales en la matière, notamment le texte final du Sommet mondial sur la société de l'information, la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur les TIC, le Conseil ministériel africain sur la science et la technologie et le Plan d'action consolidé pour la science et la technologie en Afrique. Les activités spécifiques destinées à encourager la science et l'innovation comprendront l'appui aux États membres et aux communautés économiques régionales par la mise en œuvre du cadre pour l'innovation en Afrique, notamment des ateliers et des séminaires sur le renforcement des capacités.

26. Le sous-programme continuera d'apporter un appui à l'exécution des stratégies tenant compte de la problématique hommes-femmes pour créer et soutenir une économie numérique en Afrique par la formulation et créer des conditions propices à une économie du savoir par l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et de stratégies nationales, sous-régionales et régionales dans les domaines des TIC, de l'information géographique et de la science et la technologie.

27. Dans le cadre des priorités du NEPAD, le sous-programme appuiera les communautés économiques régionales qui élaboreront des initiatives sous-régionales et des cadres juridiques et réglementaires en matière de TIC. Les initiatives sectorielles seront aussi encouragées dans les domaines de l'éducation, du commerce, de la santé et de la gouvernance afin d'intégrer les TIC dans les priorités de développement aux niveaux national et sectoriel. L'innovation fondée sur les TIC sera également encouragée aux niveaux national et sous-régional par le truchement des réseaux d'innovation, de l'octroi de prix et de l'appui à la mise au point de prototypes.

28. Le sous-programme continuera de travailler en étroite collaboration avec les bureaux sous-régionaux, les centres d'excellence régionaux africains (Centre régional de la cartographie des ressources de développement, Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux et Organisation africaine de cartographie et télédétection) et d'autres organismes à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies (Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, Bureau des affaires spatiales, Groupe sur l'observation de la Terre, Suivi mondial de l'environnement et de la sécurité, etc.) ainsi qu'avec d'autres parties prenantes de premier plan, dont la société civile, le secteur privé, les associations de femmes, les organisations de jeunes, les médias, les institutions universitaires ou de recherche et d'autres réseaux de connaissances.

### **Facteurs externes**

29. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) Les politiques de développement des gouvernements continuent d'être axées sur les technologies de l'information et de la communication et sur la science;
- ii) Les gouvernements accordent un rang de priorité élevée à la budgétisation des activités relatives aux TIC, à l'information géographique et à la science, la technologie et l'innovation pour le développement;
- iii) Les partenaires continuent à accorder leur appui aux différentes activités;
- iv) Les parties prenantes restent mobilisées aux niveaux national, sous-régional et mondial.

### **Sous-programme 5: Intégration régionale, coopération économique et commerce**

30. **Objectif de l'Organisation:** Encourager une coopération et une intégration économiques régionales effectives entre les États membres.

#### **Réalisations escomptées (Secrétariat)**

- a) Plus grande harmonisation des politiques et des programmes des États membres et des communautés économiques régionales en vue de renforcer l'intégration régionale.

#### **Indicateurs de succès**

- a) Augmentation du nombre de pays qui ont harmonisé leurs politiques et programmes nationaux aux fins de l'intégration régionale, un accent particulier étant mis sur le commerce, les infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles

#### *Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 38

2012-2013 (estimation): 42

2014-2015 (objectif): 46

- b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et exécuter des politiques et programmes dans le domaine du commerce intra-africain et du commerce international, ainsi que dans celui des négociations à l'appui de l'intégration régionale.
- b) i) Augmentation du nombre de pays qui ont élaboré et exécuté des politiques et programmes dans le contexte des zones de libre-échange ou des unions douanières au sein des communautés économiques régionales ou entre elles
- Mesure des résultats:*  
2010-2011 (référence): 10  
2012-2013 (estimation): 18  
2014-2015 (objectif): 26
- ii) Augmentation du nombre de positions communes adoptées et mises en œuvre par les États membres dans le domaine du commerce international et des négociations commerciales.
- Mesure des résultats:*  
2010-2011 (référence): n.d.  
2012-2013 (estimation): 10  
2014-2015 (objectif): 15
- c) Renforcement de la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales d'élaborer et exécuter des politiques et programmes dans le domaine des infrastructures et de la mise en valeur des ressources naturelles.
- c) Augmentation du nombre de politiques et de programmes adoptés et exécutés par les États membres dans le domaine des infrastructures et de la mise en valeur des ressources naturelles.
- Mesure des résultats:*  
2010-2011 (référence): n.d.  
2012-2013 (estimation): 8  
2014-2015 (objectif): 12

## Stratégie

31. Le sous-programme relève de la responsabilité de la Division de l'intégration régionale, de l'infrastructure et du commerce. Il a été constaté qu'une participation effective à l'économie mondiale est un facteur clé de l'accélération de la croissance économique des pays africains. Toutefois, ceux-ci manquent des capacités nécessaires pour prendre part aux négociations commerciales sur les plans multilatéral, régional et bilatéral. De plus, les échanges intrarégionaux et internationaux continuent de pâtir gravement de l'insuffisance des infrastructures et de la lenteur du processus d'intégration régionale. Même si les communautés économiques régionales encouragent actuellement la constitution de zones de libre-échange interrégionales regroupant plusieurs d'entre elles – comme l'Arrangement tripartite Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)-Communauté d'Afrique de l'Est-Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) – dans le cadre d'une stratégie

visant à créer finalement une zone continentale de libre-échange, leurs capacités demeurent insuffisantes.

32. Pour y parvenir, le sous-programme s'attachera à: a) promouvoir le commerce intra-africain et appuyer les efforts de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales visant à fusionner les zones de libre-échange et les unions douanières; b) régler les questions relatives aux négociations commerciales internationales, comme le Programme de Doha pour le développement et les accords de partenariat économique et c) mettre en valeur les capacités commerciales des pays africains en s'attaquant aux questions de diversification et de compétitivité. De plus, le sous-programme aidera les États membres à améliorer leurs politiques commerciales et à les intégrer dans leurs stratégies commerciales nationales et régionales, y compris pour ce qui est de prendre en compte le rôle des femmes dans les échanges dans le cadre d'une collaboration avec le Centre africain pour l'égalité des sexes et le développement social. Enfin, le sous-programme s'emploiera à appuyer l'initiative « Aide pour le commerce ».

33. En ce qui concerne les infrastructures et la mise en valeur des ressources naturelles, le sous-programme s'emploiera à travailler de concert avec les États membres de l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour mettre en œuvre le Programme de développement des infrastructures (PIDA), en particulier dans les domaines de la facilitation du commerce et des transports, des énergies propres et renouvelables, du rendement énergétique et du financement des infrastructures énergétiques. Le PIDA a été lancé en 2010 en tant que cadre stratégique à long terme pour le développement des infrastructures en Afrique. Les activités futures comprendront la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental sur la Route transafricaine et de la Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020. En matière de mise en valeur des ressources minières, le principal domaine d'intervention portera sur la mise en œuvre de la Vision africaine des mines pour permettre au continent de tirer un meilleur parti du secteur minier. La Vision a été approuvée par les chefs d'État et de gouvernement en février 2009 en tant que cadre appelé à guider la mise en valeur à long terme des ressources minières de l'Afrique.

34. Les stratégies qui seront mises en place pour parvenir aux résultats escomptés porteront essentiellement sur le renforcement des capacités des pays africains par des programmes de formation, un appui technique et un travail analytique approfondi. Le sous-programme comprendra aussi des activités de plaidoyer et de recherche de consensus, qui relèveront des services consultatifs interrégionaux à Genève et du Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC).

### **Facteurs externes**

35. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) Les communautés économiques régionales et les États membres sont disposés à appliquer les recommandations contenues dans les études analytiques et les publications du sous-programme;
- ii) Les États membres et les responsables politiques nationaux et régionaux continuent d'appuyer les efforts de la Commission concernant l'intégration des politiques de mise en

valeur des ressources naturelles, de développement infrastructurel, d'échanges commerciaux et d'intégration régionale;

- iii) Les États membres sont à même de conclure des négociations commerciales internationales et les donateurs continuent d'honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement.

### **Sous-programme 6: Parité et participation des femmes au développement**

36. **Objectif de l'Organisation:** Promouvoir l'égalité entre les sexes et améliorer la situation des femmes dans le contexte de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

#### **Réalisations escomptées (Secrétariat)**

- a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de mettre en œuvre le principe d'égalité entre les sexes et d'autonomisation de la femme et de traiter les questions émergentes ayant un impact sur la femme, et d'en rendre compte.

- b) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de transversaliser la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes.

#### **Indicateurs de succès**

- a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui rendent compte de progrès dans la mise en œuvre du principe d'égalité entre les sexes et d'autonomisation de la femme en application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

##### *Mesure des résultats*

2010-2011 (référence): 35

2012-2013 (estimation): 37

2014-2015 (objectif): 44

- b) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui ont fait usage des données générées par l'indicateur de l'égalité des sexes et du développement en Afrique, les statistiques et les modèles macroéconomiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, l'Observatoire africain des droits de la femme et le Réseau électronique de mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes pour transversaliser la problématique hommes-femmes

##### *Mesure des résultats*

2010-2011 (référence): 0

2012-2013 (estimation): 18

2014-2015 (objectif): 25

## Stratégie

37. L'exécution de ce sous-programme relève du Centre africain pour le genre et le développement social. L'inégalité et les écarts persistants entre les sexes restent l'un des principaux obstacles au développement en Afrique. Des barrières socioculturelles systémiques continuent de limiter la capacité des États membres de mettre en place les modifications législatives, les changements d'orientation et les réformes institutionnelles qui renforceraient l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme.

38. Sur le plan interne, la stratégie tirera parti des acquis des exercices biennaux antérieurs à l'occasion desquels des synergies et des liens ont été établis avec le sous-programme 10, dans le cadre du Centre africain pour le genre et le développement social, des autres divisions de la CEA et des bureaux sous-régionaux ; elle sera guidée par les recommandations du sixième Forum pour le développement de l'Afrique, tenu en 2008 et consacré notamment à l'élimination de la violence contre les femmes. L'évaluation de la place réservée aux femmes à laquelle il a été procédé à la CEA en 2011 sera le point d'ancrage qui permettra de renforcer l'aptitude des divisions et des bureaux sous-régionaux de la CEA à mieux servir les États membres en matière de parité et de développement dans différents secteurs. Cela permettra aussi de renforcer la collaboration entre le sous-programme et les personnes servant de point focal pour ces questions dans les divisions et bureaux sous-régionaux et de transversaliser davantage les questions de parité dans tous les sous-programmes de la CEA.

39. Le partenariat avec le Centre africain pour la statistique sera renforcé afin de faire de l'activité statistique menée en rapport avec la problématique hommes-femmes un instrument stratégique susceptible d'appuyer l'établissement de rapports fondés sur les faits et d'aider à déterminer l'impact des programmes sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme. Le sous-programme travaillera aussi en coopération étroite avec la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable et le Centre africain pour les politiques climatiques pour aborder les dimensions sexospécifiques des changements climatiques. Le sous-programme continuera de resserrer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies (dans le cadre des mécanismes consultatifs régionaux). Il tirera parti de relations étroites avec les partenaires de développement, la société civile et les réseaux pour appuyer l'exécution de ses activités. Il renforcera aussi les activités menées conjointement avec ONU-Femmes.

40. Le sous-programme continuera d'utiliser l'appui technique comme stratégie essentielle de développement des capacités, l'appui à l'exécution des politiques et des programmes sur place et la fourniture de conseils techniques. À la septième session du Comité Femmes et développement, tenue en mai 2011, le sous-programme a été félicité pour l'appui qu'il apporte aux mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes en Afrique. Le Comité a encouragé la CEA à renforcer la capacité des offices nationaux de statistique et des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes, ainsi qu'à resserrer encore les liens entre eux et avec les instituts nationaux de recherche et la société civile. Le Comité a de plus demandé au sous-programme d'élargir à davantage de pays la compilation de cas d'espèce et d'autres études à venir pour faire en sorte que les réalités de la situation de la femme africaine à travers tout le continent soient reflétées et prises en compte dans l'élaboration des politiques. Enfin, la stratégie de mise en œuvre inclura le Réseau électronique de mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes, l'Observatoire africain des droits de la femme et d'autres plates-formes de mise en commun du savoir qui seront mis à profit pour renforcer la sensibilisation des

États membres. Cela permettra aussi de renforcer la transversalisation des questions de parité et de faciliter la mise en commun de l'information et des pratiques optimales. Pour assurer la continuité des interventions précédentes et les améliorer, et en application des recommandations du Comité Femmes et développement, le sous-programme s'attachera, pendant l'exercice biennal 2014-2015, à renforcer son activité de recherche, utiliser les outils mis au points lors des exercices biennaux précédents, à faire fond sur d'autres activités en cours et à promouvoir le consensus et le dialogue sur les questions d'égalité entre les sexes et d'autonomisation de la femme.

### **Facteurs externes**

41. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) Les États membres confirment les engagements qu'ils ont pris aux sessions ordinaires du Comité Femmes et développement et font en sorte que le sous-programme reçoive les données nécessaires en temps utile;
- ii) Les États membres, les décideurs nationaux et les organismes intergouvernementaux appuient les efforts du sous-programme et apportent leur pleine coopération pour transversaliser la problématique hommes-femmes et mettre en œuvre les politiques et stratégies d'égalité entre les sexes;
- iii) Les États membres et les organismes intergouvernementaux affectent les ressources humaines et financières nécessaires, conformément aux engagements pris;
- iv) Les partenaires de développement continuent à honorer les engagements pris et à apporter leur appui.

### **Sous-programme 7: Activités sous-régionales pour le développement**

#### **Composante 1: Activités sous-régionales en Afrique du Nord**

42. **Objectif de l'Organisation:** Renforcer la transformation économique et sociale en Afrique du Nord en mettant l'accent sur les priorités afférentes à l'intégration régionale.

#### **Réalisations escomptées (Secrétariat)**

- a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de faire face aux obstacles émergents en matière de développement et d'élaborer et mettre en œuvre des politiques de développement durable adéquates et harmonisées.

#### **Indicateurs de succès**

- a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui ont entrepris de mettre en œuvre les recommandations adoptées au niveau régional à la suite des activités du bureau sous-régional.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): n.d.

2012-2013 (estimation): 2

2014-2015 (objectif): 4

- b) Renforcement de la capacité de l'Union du Maghreb arabe d'accélérer la mise en œuvre du programme régional d'intégration pour mieux prendre en compte les priorités régionales dans le contexte des programmes pluriannuels.
- b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés à bien par l'Union du Maghreb arabe dans le contexte des programmes pluriannuels.
- Mesure des résultats:*  
2010-2011 (référence): 6  
2012-2013 (estimation): 7  
2014-2015 (objectif): 8
- ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mises en commun avec l'Union du Maghreb arabe en appui aux programmes pluriannuels
- Mesure des résultats:*  
2010-2011 (référence): 6  
2012-2013 (estimation): 7  
2014-2015 (objectif): 7
- c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies dans le contexte du mécanisme de coordination sous-régional.
- c) Augmentation du nombre de plates-formes et de forums auxquels participent les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies à la suite des interventions du bureau sous-régional.
- Mesure des résultats:*  
2010-2011 (référence): 5  
2012-2013 (estimation): 6  
2014-2015 (objectif): 7

## Stratégie

43. La mise en œuvre de cette composante relève du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, qui couvre les sept pays suivants: Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie. Le bureau s'occupe de l'Union du Maghreb arabe, la principale communauté économique régionale, et apporte, conjointement avec la Division de l'intégration régionale, des infrastructures et du commerce et d'autres bureaux sous-régionaux, une assistance à la Communauté des États sahélo-sahariens et, dans une certaine mesure, au COMESA. Un pilier stratégique important de la mise en œuvre de cette

composante est le besoin de prendre en compte la position géopolitique particulière de la sous-région, qui se trouve au carrefour de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie occidentale. La stratégie sera donc conçue pour une plus grande collaboration avec les institutions de ces deux régions (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, universités, Processus de Barcelone, etc.).

44. Le bureau sous-régional apportera un appui aux États membres se trouvant en situation de transition à la suite des bouleversements politiques récents de manière à accélérer leur programme de développement agenda. Une assistance sera apportée à l'Union du Maghreb arabe pour appliquer la feuille de route en vue d'un Maghreb plus intégré. Cela comprend les fondements de la politique d'intégration régionale ainsi que la mise en œuvre d'un mécanisme autofinancé visant à appuyer l'activité et le fonctionnement de l'Union du Maghreb arabe.

45. Une attention particulière sera accordée à la création et la gestion de réseaux de connaissances et d'informations pour mettre à profit les pratiques optimales et les enseignements tirés dans la région et les diffuser à l'intention des États membres et de leurs organisations, en particulier en ayant recours aux communautés de praticiens. La collaboration avec la Division des systèmes d'information et de la technologie se poursuivra dans le but de fournir une assistance technique aux communautés économiques régionales sur l'harmonisation du cadre juridique pour l'économie et la société du savoir.

46. La stratégie consistera essentiellement à apporter un appui technique soigneusement ciblé aux États membres et aux communautés économiques régionales pour améliorer leur capacité de procéder à leur transformation économique, sociale et politique, un accent particulier étant mis sur l'intégration régionale, ce dans le cadre général du NEPAD et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités visant à renforcer les capacités en fournissant des services consultatifs et en organisant des ateliers de formation et des études concernant les problèmes de développement propres à l'Afrique du Nord et privilégiant les actions de plaidoyer en faveur de l'intégration. Pour ce faire, le bureau sous-régional continuera de travailler en coopération étroite avec les institutions des Nations Unies (aux niveaux national et régional) et d'autres partenaires de développement actifs dans la sous-région pour renforcer l'efficacité et la contribution de la CEA.

47. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé, les universités et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment le secrétariat du NEPAD et la Banque africaine de développement. Pour veiller à la qualité de ses services, le bureau sous-régional procédera systématiquement à l'évaluation de l'impact de ses activités sur ses clients, notamment au moyen de questionnaires.

### **Facteurs externes**

48. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) Les États membres et les communautés économiques régionales honorent leurs engagements et appuient le bureau sous-régional;

- ii) La stabilité politique prévale dans les États membres;
- iii) Les États membres et les communautés économiques régionales accélèrent la mise en œuvre du programme d'intégration régionale en y allouant davantage de ressources et en œuvrant au bon fonctionnement des organes de décision des communautés économiques régionales concernées;
- iv) Les partenaires de développement versent davantage de ressources extrabudgétaires au vu de la demande croissante de la part des États membres (qui sont dans un processus de transformation politique et sociale) et des communautés économiques régionales d'activités de renforcement des capacités, d'appui technique et de services consultatifs pour l'élaboration des politiques.

### **Composante 2: Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest**

49. **Objectif de l'Organisation:** Renforcer la transformation économique et sociale en Afrique de l'Ouest en mettant l'accent sur les priorités afférentes à l'intégration régionale.

#### **Réalisations escomptées (Secrétariat)**

- a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés pour répondre aux priorités sous-régionales essentielles de l'Afrique de l'Ouest.
- b) Renforcement de la capacité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire (UEMOA) ouest-africaine d'accélérer la mise en œuvre du programme régional d'intégration pour mieux prendre en compte les priorités régionales dans le contexte des programmes.

#### **Indicateurs de succès**

- a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui ont mis en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés pour répondre aux priorités sous-régionales essentielles.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

- b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés à bien par la CEDEAO et l'UEMOA dans le contexte des programmes pluriannuels.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

- ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mises en commun avec les communautés économiques régionales en appui aux programmes pluriannuels.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

- c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies dans le contexte du mécanisme de coordination sous-régional.
- c) Augmentation du nombre de plates-formes et de forums auxquels participent les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies à la suite des interventions du bureau sous-régional.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

**Stratégie**

50. L'exécution de cette composante relève du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, qui couvre les 15 pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. La stratégie consistera essentiellement à renforcer l'appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales pour améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour l'Afrique de l'Ouest. Une assistance sera apportée à ces communautés pour l'élaboration et l'exécution de programmes de collaboration conformément au cadre NEPAD et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. On s'attachera à mettre en place et à tenir à jour des réseaux de partage des connaissances et de l'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités de renforcement des capacités, par la prestation de services consultatifs, l'organisation de séminaires de formation et d'études pour résoudre les problèmes de développement propres à l'Afrique de l'Ouest. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités de renforcement des capacités, par la prestation de services consultatifs, l'organisation de séminaires de formation et d'études pour résoudre les problèmes de développement propres à l'Afrique de l'Ouest. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera les partenariats avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement opérant dans la sous-région, afin d'accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. Il collaborera également étroitement avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales sous-régionales, dont la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD.

51. Le bureau s'attachera en particulier à renforcer la mise en œuvre du programme pluriannuel avec la Commission de la CEDEAO au moment où celle-ci approfondit sa réforme. Il utilisera ce mécanisme de collaboration comme un point d'entrée et un modèle pour élargir la coopération à d'autres organisations intergouvernementales de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

52. Plus précisément, la stratégie de mise en œuvre s'articulera autour des axes suivants:
- i) Promotion de la concertation sur les politiques de développement dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest;
  - ii) Mise en place de plates-formes et instances de concertation au niveau sous-régional, ou leur renforcement;
  - iii) Réseautage avec les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, en vue du partage et de la diffusion des connaissances, et élargissement du cercle desservi au niveau national.

**Facteurs externes:**

53. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:
- i) Les États membres et les responsables politiques nationaux appuient le sous-programme et apportent leur entière coopération au renforcement du programme d'intégration régionale et à la mise en œuvre des politiques et programmes en y allouant des ressources humaines et financières adéquates;
  - ii) Toutes les parties prenantes et institutions concernées continuent de renforcer leur partenariat et leur collaboration avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la CEDEAO, le NEPAD, d'autres organisations intergouvernementales, le secteur privé, les universités et le système des Nations Unies;
  - iii) Les partenaires de développement extérieurs continuent de renforcer leur appui au financement des activités et programmes opérationnels.

**Composante 3: Activités sous-régionales en Afrique centrale**

54. **Objectif de l'Organisation:** Renforcer la transformation économique et sociale en Afrique centrale en mettant l'accent sur les priorités afférentes à l'intégration régionale.

### **Réalisations escomptées (Secrétariat)**

- a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés pour répondre aux priorités sous-régionales essentielles de l'Afrique centrale.
- b) Renforcement de la capacité de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) d'accélérer la mise en œuvre du programme régional d'intégration pour mieux prendre en compte les priorités régionales dans le contexte des programmes pluriannuels.
- c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies.

### **Indicateurs de succès**

- a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui ont mis en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés pour répondre aux priorités sous-régionales essentielles.

#### *Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 8  
2012-2013 (estimation): 10  
2014-2015 (objectif): 14

- b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés à bien par la CEMAC et la CEEAC dans le contexte des programmes pluriannuels.

#### *Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 11  
2012-2013 (estimation): 12  
2014-2015 (objectif): 15

- ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mises en commun avec la CEMAC et la CEEAC en appui aux programmes pluriannuels.

#### *Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 3  
2012-2013 (estimation): 4  
2014-2015 (objectif): 6

- c) Augmentation du nombre de plates-formes et de forums auxquels participent les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies à la suite des interventions du bureau sous-régional.

#### *Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 7  
2012-2013 (estimation): 8  
2014-2015 (objectif): 10

## Stratégie

55. L'exécution de cette composante relève du Bureau sous-régional en Afrique centrale, situé à Yaoundé (Cameroun), qui couvre les sept pays suivants : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe et Tchad. Du fait qu'il collabore avec la CEEAC, l'activité du bureau sous-régional s'étend aussi aux pays suivants: Angola, Burundi et République démocratique du Congo.

56. La stratégie consistera essentiellement à renforcer l'appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales pour améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour l'Afrique centrale. Une assistance sera apportée à ces communautés pour l'élaboration et l'exécution de programmes de collaboration pluriannuels conformément au cadre NEPAD et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. On s'attachera à mettre en place et à tenir à jour des réseaux de partage des connaissances et de l'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre inclura des activités de renforcement des capacités par la fourniture de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études stratégiques pour traiter les problèmes de développement propres à l'Afrique centrale, dont le développement durable et le relèvement après les conflits. La stratégie inclura aussi des consultations étroites avec les communautés économiques régionales, en particulier dans le cadre des mécanismes de coordination mis en place aux niveaux national et sous-régional. Pour ce faire, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et les autres partenaires du développement présents dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale et la Banque des États de l'Afrique centrale. Enfin, le bureau sous-régional continuera d'intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes ses activités.

## Facteurs externes

57. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) La situation politique soit stable, spécialement dans les pays en situation d'après conflit;
- ii) Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales appuient le NEPAD et se montrent disposées à davantage coopérer entre elles avec l'assistance du bureau sous-régional de la CEA;
- iii) Des ressources financières suffisantes sont mises à la disposition du bureau sous-régional au vu de la demande générée par son activité analytique et ses services consultatifs dans le cadre du programme pluriannuel;

- iv) Les communautés économiques régionales, les États membres et les autres bénéficiaires s'acquittent effectivement et en temps utile de leurs engagements dans le cadre d'activités conjointes avec le bureau sous-régional.

#### Composante 4: Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

58. **Objectif de l'Organisation:** Renforcer la transformation économique et sociale en Afrique de l'Est en mettant l'accent sur les priorités afférentes à l'intégration régionale

##### Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés pour répondre aux priorités sous-régionales essentielles de l'Afrique de l'Est.

b) Renforcement de la capacité de la Communauté des États de l'Afrique de l'Est et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement d'accélérer la mise en œuvre du programme régional d'intégration pour mieux prendre en compte les priorités régionales dans le contexte des programmes pluriannuels.

##### Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui ont mis en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés pour répondre aux priorités sous-régionales essentielles.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés à bien par la Communauté des États de l'Afrique de l'Est et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le contexte des programmes pluriannuels.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mises en commun avec la Communauté des États de l'Afrique de l'Est et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement en appui aux programmes pluriannuels.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

- c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies dans le contexte du mécanisme de coordination sous-régional
- c) Augmentation du nombre de plates-formes et de forums auxquels participent les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies à la suite des interventions du bureau sous-régional.
- Mesure des résultats:*  
2010-2011 (référence):  
2012-2013 (estimation):  
2014-2015 (objectif):

## Stratégie

59. L'exécution de cette composante relève du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, situé à Kigali (Rwanda), qui couvre les 13 pays suivants : Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles et Somalie. Ses principaux clients comprennent les communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales suivantes: Communauté des États de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la Commission de l'océan Indien et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

60. Pour atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées, le sous-programme accompagnera et appuiera l'intégration régionale et la coopération dans la sous-région; surveillera l'état d'avancement de l'intégration régionale en Afrique de l'Est (grâce à l'observatoire de l'intégration régionale, par exemple); réalisera des analyses de politiques pour affiner les processus d'intégration régionale; contribuera à l'harmonisation et à la normalisation des politiques, lois et règlements ainsi que des procédures; et facilitera les opérations commerciales afin de réduire les coûts des transactions. Par ailleurs, le sous-programme s'attachera à renforcer les capacités et à promouvoir l'appui institutionnel aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales ainsi qu'aux États membres. Enfin, le bureau sous-régional continuera d'intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes ses activités.

## Facteurs externes

61. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) Les États membres mettent effectivement en œuvre les mesures de politique et les mécanismes institutionnels communs convenus;
- ii) Les partenaires continuent d'apporter leur soutien et sont prêts à renforcer leur coopération avec le bureau sous-régional;
- iii) Des ressources financières suffisantes sont mises à la disposition de la Commission pour ses activités opérationnelles aux niveaux des pays et de la sous-région.

## Composante 5: Activités sous-régionales en Afrique australe

62. **Objectif de l'Organisation:** Renforcer la transformation économique et sociale en Afrique australe en mettant l'accent sur les priorités afférentes à l'intégration régionale.

### Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés pour répondre aux priorités sous-régionales essentielles de l'Afrique australe.

b) Renforcement de la capacité du COMESA et de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) d'accélérer la mise en œuvre du programme régional d'intégration pour mieux prendre en compte les priorités régionales dans le contexte des programmes pluriannuels.

c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies dans le contexte du mécanisme de coordination sous-régional

### Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre d'États membres et de communautés économiques régionales qui ont mis en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques harmonisés pour répondre aux priorités sous-régionales essentielles.

#### *Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés à bien par le COMESA et la SADC dans le contexte des programmes pluriannuels.

#### *Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mises en commun avec le COMESA et la SADC en appui aux programmes pluriannuels.

#### *Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence):

2012-2013 (estimation):

2014-2015 (objectif):

c) Augmentation du nombre de plates-formes et de forums auxquels participent les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales et les institutions des Nations Unies à la suite des interventions du bureau sous-régional.

*Mesure des résultats:*  
2010-2011 (référence):  
2012-2013 (estimation):  
2014-2015 (objectif):

## **Stratégie**

63. L'exécution de cette composante relève du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe, situé à Lusaka (Zambie), qui couvre les 11 pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

64. La stratégie consistera essentiellement à renforcer et à davantage coordonner l'appui technique aux États membres, à la SADC et au COMESA en vue d'améliorer leurs capacités d'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour cette sous-région. Une assistance sera apportée pour l'élaboration et l'exécution de programmes pluriannuels de collaboration dans le contexte des priorités du mécanisme sous-régional de coordination et des programmes et activités tripartites communs, de manière à renforcer le taux d'exécution des programmes du NEPAD et la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

65. On s'attachera en particulier à mettre en place et à tenir à jour des réseaux de partage des connaissances et de l'information pour exploiter et diffuser les meilleures pratiques au sein des États membres et de leurs organisations. La stratégie de mise en œuvre prévoit des activités de renforcement des capacités par la fourniture de services consultatifs, l'organisation d'ateliers de formation et la conduite d'études stratégiques pour traiter les problèmes de développement propres à l'Afrique australe. Pour atteindre ces objectifs, le bureau sous-régional renforcera ses partenariats avec les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires de développement présents dans la sous-région, de manière à accroître l'efficacité et l'impact des activités de la CEA. En outre, le bureau sous-régional travaillera étroitement avec d'autres parties prenantes, notamment le secteur privé et les acteurs non étatiques, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales régionales, notamment la Banque africaine de développement, l'Union africaine et l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD. Enfin, le bureau sous-régional continuera d'intégrer la problématique hommes-femmes dans toutes ses activités.

## **Facteurs externes**

66. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) La capacité des institutions partenaires et des utilisateurs finaux suffise;
- ii) Le niveau d'engagement des utilisateurs finaux soit adéquat;
- iii) Des ressources soient disponibles pour que le bureau sous-régional puisse renforcer ses activités d'assistance technique et de sensibilisation au bénéfice des États membres et des communautés économiques régionales.

## Sous-programme 8: Planification et administration du développement

67. **Objectif de l'Organisation:** Améliorer la gestion dans le secteur public eu égard à l'analyse et la planification des politiques économiques et à la planification du développement par les gouvernements africains et d'autres acteurs du développement qui y sont associés.

### Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Renforcement de la capacité des États membres de la CEA à analyser et gérer les politiques économiques

### Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays qui adoptent de nouvelles méthodes d'élaboration et d'analyse des politiques ainsi que des mesures appropriées, conformément aux recommandations et lignes directrices du sous-programme.

#### *Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 5

2012-2013 (estimation): 10

2014-2015 (objectif): 18

ii) Augmentation dans la région Afrique du nombre d'institutions et de services du secteur public au niveau national ou sous-régional appliquant des politiques et méthodes de planification et d'analyse pertinentes

#### *Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 11

2012-2013 (estimation): 22

2014-2015 (objectif): 30

b) Renforcement de la capacité des États membres de planifier le développement et d'élaborer des politiques et des approches, notamment dans le domaine du développement local.

b) Augmentation du nombre de pays et de régions infranationales qui adoptent des politiques et des mesures ou mènent des activités dans le domaine de la planification du développement conformément aux recommandations du sous-programme.

#### *Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 5

2012-2013 (estimation): 9

2014-2015 (objectif): 15

## Stratégie

68. L'exécution de ce sous-programme relève de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), implanté à Dakar. Dans le contexte de son repositionnement visant à en renforcer la pertinence, l'Institut a consolidé au cours du dernier exercice biennal sa position en tant que première source de développement des capacités pour les gouvernements africains, a élargi son action, a renforcé sa présence et son rayonnement et a accru l'impact de ses activités. L'Assemblée générale des Nations Unies a récemment reconnu l'utilité de l'Institut en approuvant un financement supplémentaire pour ses activités. La stratégie multiforme récemment mise en place sera donc poursuivie. Elle consiste notamment à:

a) Adopter une pédagogie plus interactive et diversifier la gamme des modules offerts aux différentes catégories de fonctionnaires, notamment en matière de gestion économique, d'analyse des politiques et de planification du développement ;

b) En collaboration avec les bureaux sous-régionaux de la CEA, établir des partenariats avec les universités, les institutions de formation pour le développement et les centres de recherche-développement qui sont bien placés pour collaborer avec l'IDEP pour dispenser ses programmes de formation et de développement des capacités aux niveaux local, national ou sous-régional;

c) Renouveler les partenariats internationaux, aussi bien avec les organismes des Nations Unies qu'avec les institutions extérieures, de sorte que l'Institut ait vocation d'accueillir les ateliers de renforcement des capacités et les réunions de groupes d'experts organisés par d'autres sous-programmes de la CEA et qu'il s'acquitte de sa mission auprès du secteur public et des spécialistes non gouvernementaux du développement en Afrique;

d) Décentraliser à dessein les activités de formation et de développement des capacités, en vue d'élargir dans des proportions significatives les occasions de participation à des stages de l'Institut, accroissant ainsi la portée du travail de celui-ci;

e) Recruter activement des participants au sein du secteur privé et du corps législatif, ainsi que d'organisations non gouvernementales et de groupements de la société civile s'occupant de développement, en reconnaissance de la montée de l'importance au fil du temps des acteurs de développement non étatiques en Afrique;

f) Intensifier les activités de formation de formateurs, afin d'augmenter la disponibilité en interne de personnes ressources susceptibles de contribuer à l'acquisition et au renouvellement de talents chez leurs collègues travaillant dans des institutions de développement stratégique ;

g) Faciliter les travaux de recherche sur les politiques, la concertation, les services consultatifs et la diffusion des politiques en complément à la mission de formation et de développement des capacités de l'Institut ;

h) Investir les ressources nécessaires pour faire de la bibliothèque de l'Institut le premier centre de ressources en matière de publications primaires et secondaires sur la planification du développement en Afrique;

i) Transformer le site Web de l'IDEP en site d'apprentissage et portail pour la planification du développement en Afrique, outre sa fonction actuelle de diffusion de l'information;

j) La promotion au sein du continent de la mutualisation de l'apprentissage et de l'expérience du développement, au travers de l'organisation de visites d'étude conçues pour aider à résoudre des problèmes spécifiques;

k) Offrir des programmes ciblés de développement des capacités, visant de jeunes fonctionnaires et des femmes cadres faisant carrière dans la gestion économique, l'analyse politique et la planification du développement;

l) Offrir un nombre croissant de cours sur mesure conçus pour satisfaire les besoins particuliers des gouvernements et institutions qui en font la demande, y compris les communautés économiques régionales qui constituent le fondement du programme de développement de l'Afrique.

### **Facteurs externes**

69. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) Les gouvernements africains et leurs cadres moyens et supérieurs spécialistes du développement continuent à patronner ses activités et à solliciter ses services;
- ii) Les gouvernements africains maintiennent le paiement de leur contribution au budget ordinaire de l'IDEP;
- iii) Les partenaires de développement internationaux continuent à apporter leur soutien (financier et autre) à l'activité de l'Institut.

### **Sous-programme 9: Statistique**

70. **Objectif de l'Organisation:** Renforcer la production et l'exploitation de données statistiques de qualité aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits, de l'application des programmes et du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement fixés aux niveaux national et international.

**Réalisations escomptées (Secrétariat)**

- a) Renforcement de la capacité des États membres de produire et de diffuser des données statistiques de qualité à l'appui de leurs efforts de développement.
- b) Plus grande disponibilité de données statistiques harmonisées et comparables à l'appui des efforts de développement aux niveaux national, régional et international.

**Indicateurs de succès**

- a) Augmentation du nombre de pays ayant au moins trois points d'observation depuis 1990 pour 30 (ou plus) indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 47

2012-2013 (estimation): 50

2014-2015 (objectif): 54

- b) Augmentation du nombre de pays pour lesquels la base de données statistiques africaine comporte des ensembles comparables de données se rapportant à leur comptabilité nationale.

*Mesure des résultats*

2010-2011 (référence): 33

2012-2013 (estimation): 38

2014-2015 (objectif): 44

**Stratégie**

71. La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Centre africain pour la statistique. Le sous-programme vise à renforcer la capacité des pays africains à collecter, synthétiser et utiliser des statistiques comparables, harmonisées et de qualité aux fins a) du suivi des progrès accomplis dans la réalisation d'objectifs de développement, dont ceux convenus au plan international tels les objectifs du Millénaire pour le développement et b) de l'intégration régionale, notamment par l'harmonisation des méthodes employées pour les recensements, les enquêtes, les comptes nationaux, les classifications économiques et les indicateurs de développement, conformément aux méthodologies internationales telles que le Système de comptabilité nationale 2008. Dans le premier cas, le sous-programme apportera un appui adéquat aux efforts déployés par les pays pour renforcer leurs opérations statistiques, notamment les recensements et les enquêtes, et rendre les données et produits d'information rapide disponibles pour les utilisateurs. Une attention particulière sera accordée à une utilisation efficiente des données administratives telles que l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, qui sont nécessaires pour produire des données ventilées par sexe et statistiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, assurer des services fondés sur les faits et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international et en rendre compte. Le sous-programme continuera de jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, conçu pour améliorer les systèmes statistiques nationaux, et dans l'appui fourni aux pays aux fins de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement de la statistique. Il va aussi continuer de jouer son rôle dans l'application de la Charte africaine de la statistique qui a été élaborée par la Commission de l'Union africaine et de la Stratégie

pour l'harmonisation des statistiques en Afrique, qui vise la production de statistiques comparables à l'appui de l'intégration régionale. Des données statistiques comparables et de meilleure qualité seront systématiquement collectées pour alimenter la base de données statistiques africaine, qui est la source de données faisant foi pour les publications statistiques et les publications phares, ainsi que pour les autres activités analytiques de la CEA et d'autres organismes.

72. Cette stratégie comportera les volets suivants : travaux méthodologiques rigoureux à travers la production de manuels et de lignes directrices, des cours de formation et des projets opérationnels; sensibilisation autour des questions institutionnelles et de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique; diffusion de l'information, des enseignements tirés de l'expérience et des pratiques optimales; assistance technique, y compris fourniture de conseils aux États membres et à leurs institutions. À cet égard, les activités suivantes seront privilégiées : élaboration d'un manuel en vue de la production de statistiques harmonisées; appui aux groupes de travail chargés de l'harmonisation des statistiques liées aux prix, à la comptabilité nationale, au commerce et aux finances publiques; élaboration de données statistiques dans des pays pilotes; tenue de base de données; activités de plaidoyer; transversalisation de la problématique hommes-femmes; renforcement du cadre institutionnel. Par conséquent, les activités du sous-programme seront menées en coordination et en coopération avec les organismes des Nations Unies, notamment la Division de statistique de l'ONU, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les organisations intergouvernementales régionales et les organismes internationaux compétents. Le sous-programme favorisera l'harmonisation et la collaboration dans le domaine de la statistique à travers les réunions de la Commission statistique pour l'Afrique. En outre, il renforcera sa collaboration avec les autres sous-programmes de la CEA en matière de collecte de données et de méthode statistique pour leur travail analytique et leurs publications phares. Un accent particulier sera mis sur les questions émergentes et les questions intersectorielles, notamment a) en travaillant avec le sous-programme Égalité des sexes et participation des femmes au développement sur les statistiques ventilées par sexe dans le cadre de la stratégie visant à obtenir davantage de rapports fondés sur les faits dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes; b) en travaillant avec le sous-programme Analyse macroéconomique, finance et développement économique au suivi des progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs convenus au plan international et des initiatives spéciales lancées en faveur des pays les moins avancés et c) en travaillant avec le sous-programme Sécurité alimentaire et développement durable à la recherche de solutions aux défis posés par les changements climatiques.

### **Facteurs externes**

73. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) Les États membres mettent en place les ressources supplémentaires nécessaires pour mener les opérations statistiques régulières, telles que recensements, enquêtes et collecte de données administratives;
- ii) Les communautés économiques régionales et les partenaires régionaux et internationaux conjuguent leurs efforts pour soutenir l'harmonisation des statistiques et le renforcement des capacités;

- iii) Les membres du Comité de coordination des activités statistiques en Afrique (la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique) jouent leur rôle respectif dans le renforcement de la coordination statistique dans la région, tout en ayant à l'esprit le Cadre stratégique régional de référence et la Charte africaine de statistique.

### Sous-programme 10: Développement social

74. **Objectif de l'Organisation:** Favoriser un développement humain et social durable, équitable et sans exclusive, conformément aux engagements et aux cadres convenus au plan international et régional

#### Réalisations escomptées (Secrétariat)

- a) Renforcement de la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et stratégies de développement social équitable et sans exclusive.

- b) Renforcement de la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales d'intégrer les questions de développement humain dans les politiques et stratégies nationales, un accent particulier étant mis sur les migrations, les jeunes, les femmes et les besoins des groupes vulnérables.

#### Indicateurs de succès

- a) i) Augmentation du nombre d'États membres et d'organismes intergouvernementaux qui élaborent et mettent à exécution des engagements en matière de développement humain et social, y compris ceux adoptés lors de l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 5

2012-2013 (estimation): 15

2014-2015 (objectif): 25

- ii) Augmentation du nombre d'institutions nationales, d'organismes intergouvernementaux et autres parties prenantes qui utilisent et appliquent le savoir et les outils générés par le sous-programme.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 10

2012-2013 (estimation): 15

2014-2015 (objectif): 20

- b) Augmentation du nombre d'États membres et d'organismes intergouvernementaux qui intègrent les questions de développement humain dans les politiques et stratégies nationales.

*Mesure des résultats:*

2010-2011 (référence): 5

2012-2013 (estimation): 15

2014-2015 (objectif): 25

**Stratégie**

75. L'exécution du sous-programme relève du Centre africain pour le genre et le développement social, l'accent étant mis d'un point de vue stratégique sur le développement humain et social. Ce sous-programme bénéficiera de la synergie mise en place lors des exercices biennaux antérieurs avec le sous-programme 6 et continuera d'encourager cette relation dans les activités concernant l'égalité entre les sexes. L'Afrique a connu une croissance économique plutôt bonne ces dernières années, mais les indicateurs sociaux restent assez décevants et les résultats obtenus sur le plan des objectifs du Millénaire sont donc inégaux. Pour appuyer les efforts des États membres face à ces problèmes, le sous-programme se laissera guider par l'approche stratégique développée dans le cadre de l'exercice 2012-2013 et renforcera son activité dans le domaine de la recherche, de l'appui technique, de la recherche du consensus et de la concertation en matière de développement humain et social. Pour ce faire, le sous-programme adoptera une démarche axée sur les droits. La stratégie du sous-programme comportera les points suivants:

a) Le sous-programme continuera de renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies, à travers les mécanismes de coordination régionale. Des partenariats seront recherchés avec les donateurs et les organisations et réseaux de la société civile pour appuyer l'exécution des programmes.

b) Durant l'exercice biennal, le sous-programme passera par le Comité du développement humain et social et son bureau pour s'assurer que les programmes et activités prévus sont bien mis à exécution et les données d'expérience mises en commun. Le sous-programme se laissera guider par la déclaration adoptée à l'issue de la conférence ministérielle d'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement 20 ans après pour mettre en œuvre un programme de développement humain et social durable.

c) Le sous-programme continuera de faire un travail de recherche sur les orientations à mettre en place, d'inventorier les pratiques optimales et d'œuvrer à la mise en commun du savoir et au développement des capacités dans divers domaines du développement humain et social. Ce travail sera assorti d'une assistance technique et de services consultatifs aux États membres et aux organismes intergouvernementaux. À sa deuxième session, le Comité du développement humain et social a encouragé la CEA à établir, par le truchement du sous-programme, une plate-forme de savoir sur le développement social qui mette en lumière les pratiques optimales et des données et informations sur les grandes questions afférentes au sujet et vienne appuyer la mise sur pied d'observatoires nationaux et régionaux. Le Comité a aussi proposé que le sous-programme facilite la création d'un réseau de correspondants chargés de suivre dans chaque État membre les questions de développement social. Cela sera un élément essentiel de la stratégie que le sous-programme appliquera pour faciliter la sensibilisation et aider à l'exécution des activités.

d) Pendant l'exercice biennal, le sous-programme va aussi entreprendre des études de fond sur les mouvements de population, y compris les mouvements migratoires internes et internationaux et les transferts de population et aménagements de peuplement, ainsi que leurs liens avec le développement économique et social. Un accent particulier sera mis sur l'appui à apporter aux États membres dans l'intégration des mouvements de population et mouvements migratoires dans les plans et stratégies de développement nationaux, ainsi que pour la fourniture de services économiques et sociaux et l'accès à ces services.

### **Facteurs externes**

76. Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et aboutir aux réalisations escomptées pour autant que soient réunies les conditions suivantes:

- i) Les États membres allouent les ressources humaines et sociales nécessaires à la mise en œuvre des cadres d'orientation mis en place aux niveaux régional et international en matière de développement social, en particulier les engagements adoptés à l'issue de la conférence ministérielle d'examen de la mise en œuvre du Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement 20 ans après, ainsi que les cadres d'orientation mis en place par l'Union africaine concernant le développement social, les migrations internationales, le vieillissement, la famille et les personnes handicapées, et les engagements pris en faveur du programme du NEPAD;
- ii) Les États membres prennent des mesures pour fournir en temps voulu les données et les rapports nécessaires au sous-programme;
- iii) Les partenaires soient disposés à collaborer et harmoniser leurs efforts pour soutenir la CEA, les États membres et les communautés économiques régionales.

**Textes adoptés par les organes délibérants*****Résolutions de l'Assemblée générale***

- 55/2 Déclaration du Millénaire
- 57/2 Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 57/144 Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
- 57/270 B Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
- 58/142 Participation des femmes à la vie politique (sous-programmes 3 et 6)
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement
- 58/269 Renforcement de l'Organisation des Nations Unies: un programme pour aller plus loin dans le changement
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau (sous-programmes 2 et 5)
- 60/1 Document final du Sommet mondial de 2005
- 61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
- 64/215 Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté
- 64/222 Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
- 65/1 Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
- 65/10 Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

- 65/169 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (sous-programmes 1 et 3)
- 65/173 Promotion de l'écotourisme aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
- 65/174 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 65/175 Coopération pour le développement industriel
- 65/214 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 65/218 Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme
- 65/240 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 65/263 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie (sous-programmes 4 et 7)
- 65/274 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- 65/278 Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- 65/280 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 65/284 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique: progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
- 66/137 Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme
- 66/139 Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies
- 66/155 Le droit au développement

- 66/158 Le droit à l'alimentation (sous-programme 2)
- 66/161 La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/214 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 66/215 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 66/216 Participation des femmes au développement
- 66/217 Mise en valeur des ressources humaines
- 66/219 Coopération Sud-Sud
- 66/220 Développement agricole et sécurité alimentaire
- 66/222 Année internationale de l'agriculture familiale (2014)
- 66/223 Vers des partenariats mondiaux
- 66/224 Autonomisation des populations et développement

***Résolutions du Conseil économique et social***

- 1998/46 Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 1999/5 Élimination de la pauvreté et renforcement des capacités
- 2004/246 Coopération régionale
- 2007/4 Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
- 2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

- E/2009/L.12    Projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2009, présentée par le Président du Conseil (Mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière de santé publique mondiale)
- 2009/6         Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (sous-programme 10)
- 2009/19        Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (sous-programmes 5 et 9)
- 2009/20        Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (sous-programmes 1 et 10)
- 2009/25        Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité (sous-programmes 3 et 9)
- 2009/29        Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2009/32        Pays africains qui sortent d'un conflit (sous-programme 5)
- 2011/6         Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (tous les sous-programmes)
- 2011/7         Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2011/8         Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

***Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique***

- 844 (XXXIX)    Repositionner la CEA pour qu'elle réponde mieux aux priorités de l'Afrique
- 853 (XL)        Examen du mécanisme intergouvernemental de la Commission économique pour l'Afrique
- 862 (XLII)     Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures

- 865 (XLII) La crise financière et économique mondiale
- 868 (XLIII) Examen des progrès accomplis pour réaliser les OMD en Afrique
- 870 (XLIII) Changements climatiques et développement en Afrique
- 872 (XLIII) Promouvoir une croissance forte et durable pour réduire le chômage en Afrique
- 878 (XLIII) Initiatives visant à favoriser le développement de l'Afrique
- 880 (XLIV) Objectifs du Millénaire pour le développement
- 881 (XLIV) Renforcer l'appui de l'ONU en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités et du Programme du NEPAD
- 883 (XLIV) Mécanisme africain de mutualisation des risques: Un fonds panafricain de garantie contre les risques de catastrophes
- 885 (XLIV) Financement de la santé en Afrique
- 886 (XLIV) Flux financiers illicites (Sous-programmes 1 et 3)

### **Sous-programme 1: Analyse macroéconomique, finance et développement économique**

#### ***Résolutions de l'Assemblée générale***

- 54/197 Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement
- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
- 65/146 Mécanismes innovants de financement du développement
- 65/169 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 65/175 Coopération pour le développement industriel
- 65/280 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

- 65/286 Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
- 65/313 Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 65/314 Modalités du quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement
- 66/187 Système financier international et développement
- 66/189 Viabilité de la dette extérieure et développement
- 66/191 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 66/210 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/215 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

***Résolutions du Conseil économique et social***

- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
- 2004/64 Conférence internationale sur le financement du développement
- 2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous
- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
- 2009/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 2011/9 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
- 2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

***Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique***

- 847 (XL) Aide pour le commerce
- 848 (XL) Financement du développement
- 862 (XLII) Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures
- 865 (XLII) Crise financière et économique mondiale
- 867 (XLIII) Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique
- 869 (XLIII) Examen régional africain des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 876 (XLIII) Mise en place des institutions financières africaines

**Sous-programme 2: Sécurité alimentaire et développement durable**

***Résolutions de l'Assemblée générale***

- 47/191 Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
- 54/214 La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale
- 57/271 Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après
- 60/200 Année internationale des déserts et de la désertification, 2006
- 62/8 Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », 2005-2015
- 64/201 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020)
- 65/154 Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013)
- 65/158 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño

- 66/68 Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et à des instruments connexes
- 66/158 Le droit à l'alimentation
- 66/195 Les technologies agricoles au service du développement
- 66/197 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 66/198 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/199 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 66/200 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 66/201 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 66/202 Convention sur la diversité biologique
- 66/205 Développement durable dans les régions montagneuses
- 66/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 66/220 Développement agricole et sécurité alimentaire

### ***Résolutions du Conseil économique et social***

- 2004/48 Approche coordonnée et intégrée du système des Nations Unies visant à promouvoir le développement rural dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés, en vue d'éliminer la pauvreté et d'instaurer un développement durable
- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

### ***Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique***

- 800 (XXX) Stratégie et plan d'action pour l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique
- 801 (XXX) Sécurité et autosuffisance alimentaire en Afrique
- 870 (XLIII) Changements climatiques et développement en Afrique
- 877 (XLIII) Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique
- 884 (XLIV) Changement climatique et développement durable en Afrique

### **Sous-programme 3: Gouvernance et administration publique**

#### ***Résolutions de l'Assemblée générale***

- 48/180 L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable
- 54/128 Action contre la corruption
- 54/204 Les entreprises et le développement
- 60/34 Administration publique et développement
- 62/7 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- 64/116 L'état de droit aux niveaux national et international

- 64/148 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 65/75 Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites
- 65/94 Les Nations Unies et la gouvernance mondiale
- 65/123 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire
- 65/169 Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 66/163 Renforcement du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion d'élections périodiques et honnêtes et de la démocratisation
- 66/169 Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme

***Résolutions du Conseil économique et social***

- 2005/3 Administration publique et développement
- 2009/23 Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- 2009/25 Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour mieux cerner les tendances dans certains domaines de la criminalité
- 2009/33 Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

***Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique***

- 879 (XLIV) Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique
- 886 (XLIV) Flux financiers illicites

#### **Sous-programme 4: Information, science et technologie au service du développement**

##### ***Résolutions de l'Assemblée générale***

- 50/102 Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique
- 57/4 Coopération régionale pour la téléinformatique au service du développement
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 62/217 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
- 66/211 Science et technique au service du développement
- 65/41 Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale
- 65/68 Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales
- 65/311 Multilinguisme
- 66/184 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 64/211 Création d'une culture mondiale de la cybersécurité et évaluation des efforts nationaux visant à protéger les infrastructures essentielles

##### ***Résolutions du Conseil économique et social***

- 2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2009/7 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2011/16 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2011/17 Science et technologie au service du développement

***Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique***

- 758 (XXVIII) Rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable
- 766 (XXVIII) Renforcement des systèmes d'information pour le développement, pour la coopération et l'intégration régionales en Afrique
- 789 (XXIX) Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable en Afrique
- 795 (XXX) Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique
- 812 (XXXI) Mise en œuvre de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information (AISI)
- 817 (XXXI) Conférence régionale africaine sur la science et la technologie
- 887 (XLIV) Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique

**Sous-programme 5: Commerce, coopération économique et intégration régionale**

***Résolutions de l'Assemblée générale***

- 50/126 Eau potable et assainissement
- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- 58/201 Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », 2005-2015
- 64/255 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 65/151 Année internationale de l'énergie durable pour tous
- 65/153 Suite donnée à l'Année internationale de l'assainissement, 2008
- 65/175 Coopération pour le développement industriel

- 66/94 Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante-quatrième session
- 66/185 Commerce international et développement
- 66/190 Produits de base
- 66/210 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 66/214 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 66/219 Coopération Sud-Sud
- 66/223 Vers des partenariats mondiaux

***Résolutions du Conseil économique et social***

- 2011/12 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
- 2011/25 Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

***Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique***

- 818 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique
- 819 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique
- 822 (XXXI) Mise en œuvre du traité instituant la Communauté économique africaine: renforcement des communautés économiques régionales; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales

## **Sous-programme 6 : Parité et participation des femmes au développement**

### ***Résolutions de l'Assemblée générale***

- 59/167 Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/229 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 65/187 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 65/189 Journée internationale des veuves
- 65/190 Traite des femmes et des filles
- 66/128 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 66/129 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 66/130 Participation des femmes à la vie politique
- 66/131 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/140 Les petites filles
- 66/216 Participation des femmes au développement

### ***Résolutions du Conseil économique et social***

- 1998/12 Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing

- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/12 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/13 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 2011/5 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

### ***Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique***

- 802 (XXX) Plate-forme d'action africaine : position commune africaine pour la promotion de la femme
- 824 (XXXI) Suivi des conférences de Dakar et de Beijing: mise en œuvre des plates-formes d'action mondiale et régionale pour la promotion de la femme

### **Sous-programme 7 : Activités sous-régionales pour le développement**

- Composante 1:      Activités sous-régionales en Afrique du Nord**
- Composante 2:      Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest**
- Composante 3:      Activités sous-régionales en Afrique centrale**
- Composante 4:      Activités sous-régionales en Afrique de l'Est**
- Composante 5:      Activités sous-régionales en Afrique australe**

### ***Résolutions de l'Assemblée générale***

- 56/180 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral
- 61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

- 61/234 Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique
- 65/90 Renforcement de la sécurité et de ma coopération dans la région de la Méditerranée
- 66/201 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 66/214 Groupes de pays en situation particulière: mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral: résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

***Résolutions du Conseil économique et social***

- 2011/7 Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 2011/12 Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar
- 2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

***Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique***

- 828 (XXXII) Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets: renforcement de la présence de la Commission économique pour l'Afrique dans les sous-régions
- 830 (MFC 1 A) Réforme des commissions régionales: Relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique (résolution adoptée à la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité ministériel de suivi)
- 874 (XLIII) Renforcement des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique

## **Sous-programme 8 : Planification et administration du développement**

### *Résolutions du Conseil économique et social*

2011/13 Institut africain de développement économique et de planification

### *Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 799 (XXX) Promotion du développement humain en Afrique
- 839 (XXXV) Institut africain de développement économique et de planification
- 846 (XXXIX) Institut africain de développement économique et de planification
- 851 (XL) Institut africain de développement économique et de planification
- 875 (XLIII) Repositionnement de l'Institut africain de développement économique et de planification

## **Sous-programme 9 : Statistique**

### *Résolutions du Conseil économique et social*

- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques

### *Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 849 (XL) Statistique et renforcement des capacités statistiques en Afrique
- 871 (XLIII) Stratégie pour l'harmonisation des statistiques et la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique
- 882 (XLIV) Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique

## **Sous-programme 10 : Développement social**

### ***Résolutions de l'Assemblée générale***

- 47/5 Proclamation sur le vieillissement
- 49/128 Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 50/81 Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
- 50/107 Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 64/134 Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse: dialogue et compréhension mutuelle
- 65/152 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 65/163 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
- 65/170 Migrations internationales et développement
- 65/183 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 65/186 Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées d'ici à 2015 et au-delà
- 65/234 Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014

- 65/238 Portée, modalités, forme et organisation de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles
- 65/267 Organisation de la Réunion de haut niveau sur la jeunesse
- 65/273 Consolider les acquis et intensifier l'action menée pour lutter contre le paludisme et l'éliminer dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, d'ici à 2015
- 65/277 Déclaration politique sur le VIH/sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida
- 65/312 Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 66/121 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 66/123 Rôle des coopératives dans le développement social
- 66/124 Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/126 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
- 66/127 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 66/135 Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés en Afrique
- 66/141 Droits de l'enfant
- 66/172 Protection des migrants
- 66/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 66/229 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif

S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

S-24/2 Nouvelles initiatives de développement social

***Résolutions du Conseil économique et social***

1997/2 Migrations internationales et développement

2001/42 Campagne mondiale pour l'élimination de la pauvreté

2003/13 Coopération nationale et internationale au service du développement: réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2005/13 Programme mondial de recensements de la population et de l'habitat de 2010

2007/27 Additif au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà

***Résolutions de la Commission de la population et du développement***

2007/1 Le changement de la structure par âge de la population et ses conséquences sur le développement

2010/1 Santé, morbidité, mortalité et développement

2011/1 Fécondité, santé procréative et développement

2011/101 Commission de la population et du développement : thèmes retenus en 2013 et 2014

***Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique***

748 (XXVIII) Population, famille et développement durable

832 (XXXIII) Le VIH/sida en Afrique